



# La Plume du Relais

Relais Petite Enfance Val de Gray

17 rue Louis Chauveau

70100 ARC LES GRAY

☎ 03.84.65.49.37 / 06.84.15.13.26

@ rpe.valdegray@gmail.com

## Accueil public sur rendez-vous

\*Arc-lès-Gray\*

Lundi : 9h00-12h00 / 15h30-17h30

Mardi : 13h00-17h00

Mercredi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00

\*Pesmes\*

Hors vacances scolaires

06.84.15.13.26

Mardi : 13h00 - 17h30

\*Gray\*

Hors vacances scolaires

06.84.15.13.26

Vendredi : 08h30 -12h00

## Permanences téléphoniques

03.84.65.49.37

Lundi : 13h00 - 15h30

Mardi : 13h00-17h00

Mercredi : 8h00-13h00

06.84.15.13.26

Vendredi : 8h00-13h00

### FERMETURE DU RELAIS :

**LUNDI 1ER AVRIL**

**LUNDI 29 AVRIL**

**MERCREDI 1ER MAI**

**MERCREDI 8 MAI**

**JEUDI 9 MAI**

**VENDREDI 10 MAI**

**LUNDI 13 MAI**

**LUNDI 17 JUIN**



SUIVEZ-NOUS SUR



Relais Petite Enfance Val de Gray

RETROUVEZ NOS INFORMATIONS SUR PADLET



## SOMMAIRE

Les moments importants d'un contrat de travail

Les soins médicaux à l'enfant

Formations

Ateliers créatifs

Calendrier des temps collectifs

Recette de cuisine : glace maison aux fruits

Activité : cercles colorés électrostatiques



# Les moments importants d'un contrat de travail

## Vous allez débiter un contrat avec un employeur :

- C'est l'employeur qui est responsable du contrat qui vous lie à lui,
- Toutes les modalités d'accueil doivent être notifiées au contrat. Les demandes exceptionnelles (demande d'absence, demande de pont, de congés supplémentaires, de changement d'horaires etc.) doivent faire l'objet d'une demande écrite. La réponse positive ou négative doit être écrite.

## **(1) - Les informations importantes pour la conclusion du contrat sont :**

- Connaître le nombre d'heures minimum d'accueil par semaine
- Connaître le nombre de semaines d'accueil sur 12 mois (les congés du parent différents des vôtres sont appelés "non accueil")
- Les congés et le non accueil : il est important de planifier l'année au maximum avec vos dates de congés et d'absences ainsi que celles des employeurs.

Pour toute question concernant le contrat de travail, nous vous invitons à prendre rdv.

💡 Pensez à noter dans un agenda les jours et les heures de présence de l'enfant.

Une fiche de suivi est disponible au relais

## **(2) - Les moments clés :**

> **Le premier salaire** : Le contrat est souvent conclu en cours de mois. Ou bien une période d'adaptation est prévue sur le premier mois d'accueil. Dans ces cas, l'employeur doit minorer le salaire des heures non réalisées du mois.

Vous pouvez vous appuyer sur les fiches "salaires si absence".

Pour l'adaptation, il convient de toujours utiliser la fiche salaire si absence sur 52 semaines.

## Activité

cercles colorés électrostatiques



## Matériel :

- Protèges cahiers colorés transparents
- Un gabarit ou un compas, des ciseaux
- 1 éponge ou un brumisateur
- Un bac avec un fond d'eau

## Réalisation :

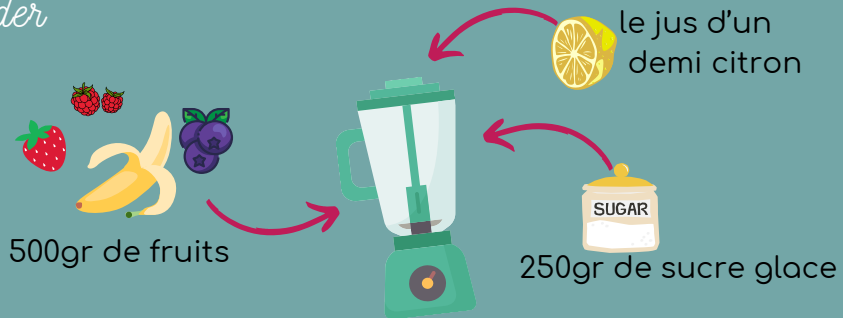
- Découpez des cercles dans les protèges cahiers (vous pouvez également découper des formes selon des thèmes choisis : automne, halloween etc)
- Proposez à l'enfant d'humidifier les cercles à l'aide d'une éponge ou d'un brumisateur.
- Les cercles se collent et se décollent des vitres
- Pour une version simplifiée, vous pouvez acheter des feuilles électrostatiques à découper.

source : <https://bout-de-chou-en-eveil.fr>  
crédit photo : rpe val de gray

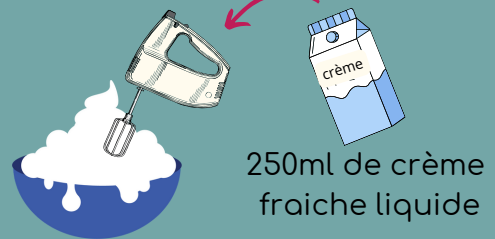
# RECETTE

## Glace maison aux fruits

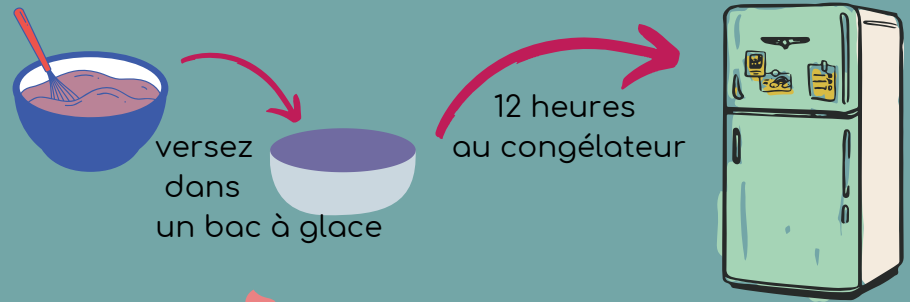
1. Mixez les fruits, le sucre glace, et le jus d'un demi citron au blender



2. Fouettez la crème liquide froide comme une chantilly



3. Incorporez délicatement le mix de fruits



**! MIAM !**

crédit recette : Cmonétiquette!

### >Les congés payés :

- Date de calcul du nombre de jours de congés acquis : au 31 mai de chaque année. (cf fiche congés)

### Exemple :

- **année 52 semaines** : vous avez conclu un contrat au 1 septembre 2023: les congés payés sont à calculer au 31 mai 2024. Les semaines prises avant le 31 mai ne sont pas acquises et sont déduites de la mensualisation (cf fiche "salaire si absence")
- **année 46 semaines ou moins** : vous avez conclu un contrat au 1er septembre 2023 : les semaines de congés + de non accueil étant déduites, les congés payés acquis (calculés au 31 mai 2024) seront à payer en plus de la mensualisation. Le règlement se fait en fonction de l'option choisie dans le contrat de travail.

### >La date anniversaire du contrat :

- A chaque date anniversaire du contrat il est important de faire le point avec votre employeur sur les modalités définies lors de la conclusion du contrat
- Lors d'un contrat en année moins de 46 semaines, une régularisation est obligatoire (sans paiement de celle-ci) afin de comparer les heures prévues au contrat et les heures réellement rémunérées (cf fiche régularisation). C'est à la fin du contrat que la régularisation définitive se calcule.

### (3) - Outils utiles :

- Livret d'accueil : un outil qui permet d'échanger sur les attentes des employeurs quant à l'accueil de l'enfant (rythme, sommeil, alimentation)
- Cahier de liaison : consigner les moments importants de la vie de l'enfant.

La fiche "les moments importants de la vie d'un contrat" est disponible au relais ou par mail sur simple demande. Une fiche à destination des parents employeurs est également disponible sur demande.

## Les soins médicaux à l'enfant

Les assistantes maternelles peuvent administrer - à la demande des parents - des soins ou des traitements médicaux aux enfants accueillis. Cette administration peut être considérée comme un acte de la vie courante dès lors que ces soins ou traitements ont fait l'objet d'une prescription médicale.

Bien que la réglementation permet à l'assistante maternelle d'administrer des médicaments, sa responsabilité reste engagée. Il est préférable que les parents administrent eux-mêmes les médicaments ; prise matin et soir par exemple.



Scannez, téléchargez et archivez cette fiche technique



Analyse

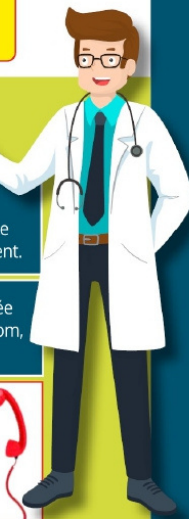
### Vérifier, avant d'administrer les soins ou les médicaments

- Que l'intervention d'un professionnel de santé n'est pas expressément prescrite pour la délivrance de ces soins.
- Que les soins ou traitements médicaux sont expressément autorisés par écrit par les parents et pour chaque nouvelle ordonnance.
- Que le médicament ou le matériel nécessaire est fourni par les parents.
- De disposer d'une copie de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements.
- Les parents doivent au préalable expliquer le geste qu'il est demandé de réaliser.

**Vérifier** le nom, la date de péremption et le mode de conservation du médicament.

L'**ordonnance** doit être datée et comporter les nom, prénom, âge et poids de l'enfant.

Si l'assistante maternelle ne se sent pas en capacité de réaliser le soin, elle doit **contacter** les services de **PMI** afin de se faire aider.



Actions

### Administer le médicament

- Se conformer strictement à la prescription médicale.
- Maintenir un regard attentif sur l'enfant après l'administration.



### Garder une trace



- Inscrire chaque geste sur un cahier spécifique conservé par l'assistante maternelle précisant :
  - le nom de l'enfant ;
  - la date et l'heure de l'acte ;
  - le nom du médicament administré et la posologie ;
  - le nom du médecin prescripteur.
- Conserver un exemplaire de l'ordonnance pendant toute la durée du traitement.

### Au moindre doute

- Ne pas administrer le médicament.
- Contacter les parents.



© Freepik.com - Shutterstock.com

# Ville d'Arc-lès-Gray - Halle PERREY

Dimanche 23 Juin  
de 14h à 18h

## Fête des Enfants



Les animaux font leur Show

Entrée et animations gratuites  
Professionnels, jeux,  
ateliers pédagogiques  
Spectacle de magie à 16h





# ATELIERS LUDIQUES D'ÉVEIL AU BIEN-ÊTRE

NOS PETITS BONHEURS  
& L'ARC EN CIEL

Au programme : rituels  
bien-être, relaxation,  
jeux



Valay : mardi 18 juin à 10h00

Arc : jeudi 27 juin à 10h00

*les temps collectifs commencent à l'heure habituelle*

**inscription obligatoire, places limitées**

rpe.valdegray@gmail.com  
03.84.65.49.37

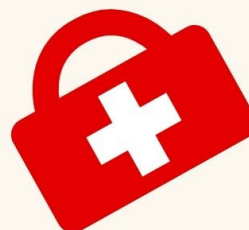


# Formations 2024

## SST

14 et 21 septembre

10 places



## SST recyclage

28 septembre

10 places



## Favoriser la bientraitance : les douces violences



12 octobre 16 et 23 novembre

Reste 2 places



## Nouveau :

Des temps de paroles sur vos pratiques  
seront organisés

Merci de vous rapprocher de nous pour  
toute information

10 places



# Ateliers créatifs 2024



Fabrication d'outils pédagogiques pour les assistantes maternelles et gardes à domicile du Val de Gray

## Thème : Cubes sensoriels ou Arche sensorielle



Dates : jeudi 6 juin et jeudi 20 juin

Horaires : 18h30-20h00

**! SUR INSCRIPTION AVANT LE 27 MAI !**

Infos et inscriptions : Relais Petite Enfance Val de Gray 03.84.65.49.37 rpe.valdegray@gmail.com



# TEMPS COLLECTIFS Juin 2024

Dimanche 23 fête des enfants à arc-lès-gray

MARDI

JEUDI

VENREDI

4 VALAY balade activités nature 		6 ARC Jeux libres extérieur 		
10 PESMES Activité musique 	CHARGEY Aire de jeux 	13 ARC Bac à sable 	ANCIER Aire de jeux tambouille nature 	14 GRAY ESPACE PARTENAIRES Activités extérieures 
18 VALAY <b>INSCRIPTION OBLIGATOIRE</b> Atelier Bien être 10h00		20 ARC  Activité musique	GRAY BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Jeux libres 	
25 CHARGEY Aire de jeux 		27 ARC <b>INSCRIPTION OBLIGATOIRE</b> Atelier Bien être 10h00		



les activités programmées sont susceptibles d'être modifiées



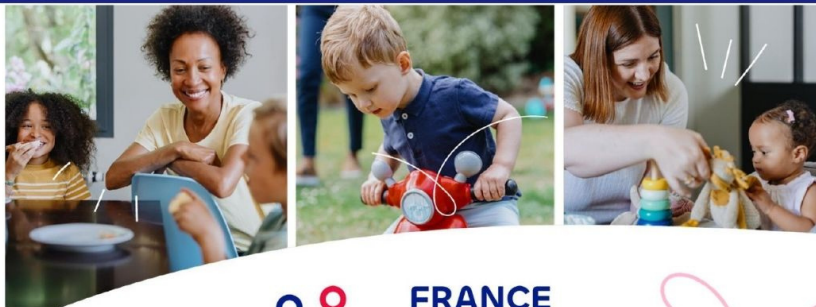
Les temps collectifs sont à destination des enfants non scolarisés accompagnés de leurs assistants maternels, parents et famille. Libre d'accès entre 9h00 et 11h00 sauf si indiqué. Inscription obligatoire sauf Arc les Gray.

Pesmes : Annexe St Jacques  
Arc : Salle du relais  
Chargey : Salle des associations  
Ancier : Salle du conseil  
Valay : Salle du périscolaire  
Gray : jeudi: bibliotheque/vendredi: espace partenaires

infos et contact : RPE val de gray rpe.valdegray@gmail.com 03.84.65.49.37



# CONFÉRENCE EN VISIOCONFÉRENCE POUR LES ASSISTANT-E-S MATERNEL-LE-S



**FRANCE  
EMPLOI  
DOMICILE**

**La Protection sociale  
des Assistants maternels**

**Maladie, prévoyance,  
action sociale, retraite...**

**Le 28 mai 2024 de 20h à 21h30**

**Au RPE Val de Gray, en visioconférence  
Ou chez vous, en visioconférence**

**Inscription**

**Inscription  
obligatoire**



**2 possibilités :**

- depuis chez vous en vous inscrivant avec le lien (envoyé par mail) ou en flashant le code
- depuis le relais : inscription obligatoire auprès de nous

**Pour toute information, contactez-nous !**

**rpe.valdegray@gmail.com  
03.84.65.49.37**



# TEMPS COLLECTIFS Avril 2024

	MARDI	JEUDI	VENREDI
2	<b>PESMES</b> Activité florale 	<b>CHARGEY</b> Motricité Fine 	<b>4 ARC</b> <b>INSCRIPTION OBLIGATOIRE</b> Chasse aux oeufs 
9	<b>VALAY</b> Motricité 	<b>11 ARC</b> Déo fenêtre Papillon 	<b>SAMEDI 6</b> <b>BOURSE PUÉRICULTURE ET JEUX D'EXTÉRIEUR</b>
16	<b>VACANCES SCOLAIRES</b>	<b>ANCIER</b> Patouille 	<b>12 GRAY</b> ESPACE PARTENAIRES Activité florale 
22	<b>VACANCES SCOLAIRES</b>		
30	<b>PESMES</b> Petit papillon 	<b>CHARGEY</b> Atelier plastique 	



les activités programmées sont susceptibles d'être modifiées



**Les temps collectifs sont à destination des enfants non scolarisés accompagnés de leurs assistants maternels, parents et famille. Libre d'accès entre 9h00 et 11h00 sauf si indiqué. Inscription obligatoire sauf Arc les Gray.**

Pesmes : Annexe St Jacques

Arc : Salle du relais

Chargey : Salle des associations

Ancier : Salle du conseil

Valay : Salle du périscolaire

Gray : jeudi: bibliotheque/vendredi: espace partenaires

infos et contact : RPE val de gray  
rpe.valdegray@gmail.com  
03.84.65.49.37





# CHASSE AUX OEUFS

*inscription obligatoire*

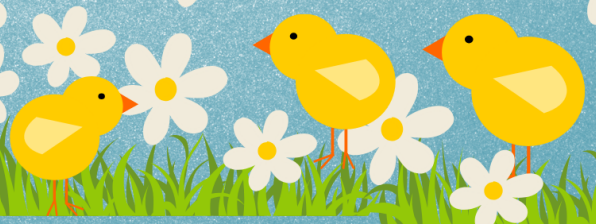
**Jeudi 4 Avril**

**9h00-11h00**

*au relais avec la Maison des lutins*

## SPECTACLE

*Un petit tour dans mon jardin  
de Philippe Colnot*



**03 84 65 49 37**  
[rpe.valdegray@gmail.com](mailto:rpe.valdegray@gmail.com)



# TEMPS COLLECTIFS Mai 2024

	MARDI	JEUDI	VENREDI
		2 <b>ARC</b> Petit papillon	3 <b>GRAY</b> ESPACE PARTENAIRES Jeux libres
7 <b>VALAY</b> Petit papillon		9 <b>FERIE</b>	<b>FERIE</b>
14 <b>CHARGEY</b> Aire de jeux		16 <b>ANCIER</b> Aire de jeux	
21 <b>VALAY</b> Balade et land'art		23 <b>ARC</b> Balade	<b>GRAY</b> BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Jeux libres
28 <b>PESMES</b> Balade aux forges	<b>CHARGEY</b> Aire de jeux	30 <b>ARC</b> Activité extérieure Peinture	<b>MARDI 28</b> <b>CONFÉRENCE EN VISIO</b> <b>"LA PROTECTION SOCIALE DES AM"</b> <b>DEPUIS CHEZ VOUS OU AU RELAIS</b>

les activités programmées sont susceptibles d'être modifiées

Les temps collectifs sont à destination des enfants non scolarisés accompagnés de leurs assistants maternels, parents et famille. Libre d'accès entre 9h00 et 11h00 sauf si indiqué. Inscription obligatoire sauf Arc les Gray.

Pesmes : Annexe St Jacques  
Arc : Salle du relais  
Chargey : Salle des associations  
Ancier : Salle du conseil  
Valay : Salle du périscolaire  
Gray : jeudi: bibliotheque/vendredi: espace partenaires

infos et contact : RPE val de gray  
[rpe.valdegray@gmail.com](mailto:rpe.valdegray@gmail.com)  
03.84.65.49.37

